

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/144 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PRENANT ACTE DE L'ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DES MECANISMES DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE PAR LA PLATEFORME REGIONALE CORSE FINANCEMENT

SEANCE DU 23 JUIN 2011

L'An deux mille onze et le vingt-trois juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CHAUBON Pierre à M. CASTELLI Yannick
Mme COLONNA Christine à M. ANGELINI Jean-Christophe
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme GUERRINI Christine
M. MOSCONI François à M. FEDERICI Balthazar
M. ORSINI Antoine à Mme MARTELLI Benoîte
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
M. SUZZONI Etienne à M. SINDALI Antoine
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme BARTOLI Marie-France.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

CONSIDERANT le bilan de l'activité de la plateforme CORSE FINANCEMENT pour les exercices 2009 et 2010,

CONSIDERANT que les outils qui composent cette plateforme régionale de financement constituent des solutions de financement de l'entreprise diversifiées et adaptées aux différents besoins de l'entreprise,

CONSIDERANT que le mécanisme ainsi mis en œuvre doit aujourd'hui évoluer pour d'une part renforcer le pilotage de la Collectivité Territoriale de Corse et d'autre part intégrer de nouvelles techniques de financement faisant défaut et les orientations de la Collectivité Territoriale en matière d'éco et de socio-conditionnalité des aides publiques,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du bilan de la plateforme CORSE FINANCEMENT pour les exercices 2009 et 2010.

ARTICLE 2 :

CONFIRME le rôle de l'ADEC comme pilote de CORSE FINANCEMENT en lien étroit avec les autres établissements publics territoriaux confiant des fonds d'intervention aux outils composant cette plateforme.

ARTICLE 3 :

DIT qu'à ce titre l'ADEC sera associée à la constitution des accords conventionnels qui seront conclus afin d'assurer la cohérence d'ensemble.

ARTICLE 4 :

DIT que le Comité de Gestion de la plateforme CORSE FINANCEMENT sera composé, outre les membres du Bureau de l'ADEC, des représentants des établissements publics territoriaux ayant passé convention avec l'un des outils de la plateforme.

ARTICLE 5 :

VALIDE la poursuite de l'activité des outils composant cette plateforme ainsi que les pistes d'optimisation d'ores et déjà identifiées qui seraient susceptibles de faire l'objet d'un abondement financier régional et/ou communautaire aux termes du processus d'instruction conformément à la piste d'audit du POE-FEDER.

ARTICLE 6 :

APPROUVE la nécessaire prise en compte par les outils composant la plateforme CORSE FINANCEMENT de critères d'éco et socio-conditionnalité, conformément aux orientations de la Collectivité Territoriale de Corse en la matière.

ARTICLE 7 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les conventions de financement et plus généralement à prendre toutes dispositions, signer tous actes et prendre toutes mesures destinées à mettre en œuvre la poursuite de l'activité des outils de CORSE FINANCEMENT, dans le cadre de son évolution telle que décrite au présent rapport.

ARTICLE 8 :

DIT que le Conseil Exécutif de Corse présentera, chaque année, un bilan de CORSE FINANCEMENT à l'Assemblée de Corse, après que ce rapport ait fait l'objet d'une présentation et d'un débat au sein du Comité de Gestion de la plateforme.

ARTICLE 9 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 juin 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

OBJET : Etat des lieux et perspectives des mécanismes de financement de l'économie par la plateforme régionale CORSE FINANCEMENT

Introduction : Fondement et nature de CORSE-FINANCEMENT, plateforme régionale de financement des entreprises.

En 2007, la Cour des Comptes au niveau national a dressé un bilan assez critique des modalités d'intervention des collectivités territoriales en faveur du développement économique. Ce document mentionnait notamment la nécessité, pour les Collectivités, d'opérer un virage important afin de privilégier deux modes d'intervention :

- Ceux ayant trait à l'environnement des entreprises (immobilier d'entreprises, zones d'activités...)
- Ceux relatifs au soutien financier pour privilégier les instruments d'ingénierie financière au détriment des subventions jugées parfois inefficaces.

Cette conclusion a d'ailleurs coïncidé avec les nouvelles orientations de la Commission européenne souhaitant mettre davantage l'accent sur les instruments financiers d'accompagnement du développement et de la compétitivité des entreprises, puisque la forme subventionnelle a été jugée peu incitative en raison des délais de paiement estimés trop longs par les chefs d'entreprise notamment.

Partant de ces constats et afin de renforcer le dispositif de financement de l'économie, la Collectivité Territoriale de Corse a initié en 2008, dans le cadre du Schéma Directeur du Développement Economique de la Corse, un mécanisme intégré s'appuyant sur une initiative prise dès les années 2000 visant à soutenir l'émergence d'une gamme cohérente d'outils financiers.

En effet, à partir de 1999 et durant toute la période de programmation 2000-2006, la Collectivité Territoriale de Corse a soutenu la montée en charge d'outils permettant d'accompagner aussi bien les porteurs de projets en difficulté d'insertion (ADIE), que ceux souhaitant créer une TPE ou une PME (Corse Initiative Réseau, Corse Active) ou que ceux voulant conduire des projets relevant de la compétitivité économique (FEMU QUI S.A., OSEO).

Des conventions expérimentales ont été conclues avec des outils existants ou venant d'être créés mais très rapidement une double difficulté est apparue dans la mise en œuvre de ces nouvelles modalités d'intervention :

- Assurer la coordination des outils financiers
- Veiller au respect de l'utilisation des fonds publics et à leur cohérence avec les orientations économiques régionales.

C'est dans ce cadre que, dès 2003, a été initié le Groupement Régional des Instruments Financiers (GRIF) constitué en partenariat avec les principaux financeurs de ces outils que sont la CTC, l'Etat et la Caisse des Dépôts.

Si le GRIF a permis un échange d'information utile à un meilleur pilotage de ces organismes de financement, il n'en demeure pas moins que ce groupement informel n'a pas permis un contrôle renforcé de la Collectivité Territoriale de Corse, devenue entre-temps principal financeur avec le concours des crédits communautaires.

L'intervention croisée et parfois disparate de ces outils rendait parfois difficilement lisible l'action de la Collectivité Territoriale de Corse.

De plus, un audit de ces outils réalisé en 2006 a mis en lumière un risque tangible de chevauchement des interventions de certains mécanismes financiers sur d'autres, nécessitant alors l'ouverture d'un chantier visant à réformer en profondeur le pilotage et la gouvernance de ces leviers de financement devenus une des sources majeures de financement de la création et de la croissance des entreprises.

Cette réforme était d'autant plus nécessaire que ces outils ont rapidement prouvé leur efficacité notamment dans deux domaines principaux :

- Ils permettent une intervention rapide auprès des porteurs de projets qui peuvent espérer disposer des fonds qui leur sont nécessaires, souvent en moins de 60 jours ;
- Ils mobilisent le plus souvent une intervention bancaire d'un montant équivalent permettant ainsi de réintroduire de manière plus notable les banques dans le financement de l'économie.

C'est dans cette optique que l'idée de créer une plateforme régionale de financement des entreprises a été imaginée et a pris corps en 2008. Aujourd'hui après trois années de fonctionnement, il est devenu nécessaire de dresser un premier bilan de son action mais aussi d'identifier les voies et moyens de son amélioration, notamment en termes de pilotage, de cohérence et de visibilité.

-I- Présentation de la plateforme et de la gamme des outils financiers la composant

C'est par délibération n° 09/026 AC en date du 9 mars 2009 que l'Assemblée de Corse a adopté le principe de la création d'une plateforme intégrée des outils financiers : CORSE FINANCEMENT.

-I-1- Une structure informelle de coordination

Dans les faits la plateforme CORSE FINANCEMENT, si elle a apporté des améliorations notables au Groupement Régional des Instruments Financiers dont elle a pris la suite, n'a pas pour autant été dotée de la personnalité morale. CORSE FINANCEMENT est toujours une structure informelle copilotée par la CTC (via l'ADEC), l'Etat et la Caisse des Dépôts.

Dans les faits cette plateforme répond à plusieurs objectifs :

- **Elle permet à l'ADEC, en charge de son pilotage, de mieux veiller à la cohérence de l'intervention de chaque outil et à l'utilisation des fonds qui leur sont confiés.** C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'il a été prévu que chaque année, le Bureau de l'ADEC se réunit en Comité de suivi de la plateforme, séance au cours de laquelle chaque outil vient présenter son bilan devant les administrateurs de l'Agence.
- **Elle facilite l'accès au financement puisque désormais toute demande d'intervention d'un outil financier s'effectue au moyen d'une déclaration d'intention déposée à l'ADEC.** Ce mécanisme permet ainsi de simplifier les démarches du porteur de projet. L'ADEC, une fois saisie de cette déclaration d'intention, peut utilement orienter le porteur de projet ou compléter le financement de son projet par la mobilisation d'un autre outil financier ou, de manière complémentaire, par une aide directe (aide à l'emploi par exemple).
- **Elle offre une multitude de solutions de financement des projets en adaptant le mode d'intervention au besoin réel de l'entrepreneur.** Le mode subventionnel qui prévalait jusqu'ici répondait de manière uniforme alors que souvent les besoins n'étaient pas de même nature. Or, la plateforme permet de mobiliser des prêts solidaires, des prêts d'honneurs, des avances-remboursables, de la garantie d'emprunt, du financement de l'innovation...

CORSE FINANCEMENT n'est donc pas un dispositif qui dilue l'action publique en faveur du développement économique mais bien au contraire qui permet de la renforcer à deux niveaux :

- Elle met en œuvre des outils qui sont constitués de dotations dont le remboursement progressif par les porteurs de projets permet la reconstitution des capacités d'intervention de ces outils,
- Elle marque de manière plus claire le rôle de la Collectivité Territoriale de Corse qui crée ainsi les conditions du développement économique.

On distingue aujourd'hui principalement deux catégories d'outils de financement : ceux principalement orientés vers le financement des projets de petite et moyenne envergure et touchant au secteur de l'économie sociale et solidaire d'une part, ceux consacrés au financement de projets plus structurants d'autre part. Tous ces outils forment un ensemble cohérent et étagé au niveau des publics concernés, des montants mobilisés et des mécanismes d'intervention.

A ces outils est venu s'ajouter en 2010 la Caisse de Développement de la Corse qui joue un rôle d'un type nouveau puisqu'elle permet le financement d'avances-remboursables à taux 0 dans différents secteurs d'intervention de la Collectivité Territoriale, mais peut agir aussi dans le secteur du crédit-bail immobilier.

-I-2- Les outils de la cohésion

-I.2.1- L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique

L'ADIE intervient sur des plans de financement inférieurs à 20 000 € et peut mobiliser différents outils financiers à concurrence de 10 000 €. Il s'agit d'une structure associative nationale qui est représentée en Corse par une Délégation régionale qui ne dispose pas de la personnalité morale. L'ADIE intervient avec deux mécanismes de financement.

- **Microcrédits (MC) ou prêts solidaires**

Le microcrédit d'un montant maximum de 6 000 € sur une durée pouvant aller jusqu'à 30 mois, reste le produit phare de l'outil. Il s'adresse aux créateurs d'entreprises n'ayant pas accès au crédit bancaire classique pour leur activité économique qu'il s'agisse d'une phase de création ou d'une phase de développement.

Le public de l'ADIE bénéficie pour plus de 90 % d'aides sociales (RSA, ARE, ASS, API, TH...). Ce micro crédit peut financer la création de l'entreprise ainsi que le développement de celle-ci tant qu'elle n'a pas accès à un crédit bancaire (activité trop récente, volume d'activité limité). L'objet du prêt répond aux différents besoins des créateurs : stock, matériel, besoin de fond de roulement, apport en fonds propres ...

- **Les Prêts d'honneur (PH)**

L'ADIE Corse s'est dotée en 2000, d'un fond de prêts d'honneur permettant d'octroyer, en complément d'un micro crédit, un financement à taux 0 visant à limiter l'endettement court terme du porteur de projet.

Ce prêt d'honneur peut être remboursé en 36 mois constituant ainsi pour le créateur du quasi fond propre. Il concerne le public non-éligible au dispositif Nacre et n'est pas cumulable avec ce dernier (voir infra).

La Collectivité Territoriale de Corse et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), délégation régionale de Corse ont décidé de conclure un partenariat pour les exercices 2009 et 2010, d'une part, pour assurer le financement du fonctionnement de la délégation régionale de Corse de l'ADIE et, d'autre part, pour abonder le fonds d'intervention de cette structure.

La Collectivité Territoriale de Corse s'est ainsi engagée à participer sur ses fonds au financement du fonctionnement de l'ADIE au moyen d'une participation financière de 160 000 € sur la période et à contribuer à l'abondement du fonds d'intervention de cette structure au moyen d'une contribution de 80 000 € sur la période, dont 40 000 € au titre des fonds FEDER du PO FEDER 2007-2013.

-I.2.2- CREA-SOL

Outre son métier de prêteur, Créa-Sol a reçu mission de son organisme fondateur, la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse, de soutenir les dispositifs contribuant à favoriser le développement local et l'emploi.

Dans le cadre du développement de son activité sur la Corse, Créa-Sol, en collaboration avec l'ADEC, s'inscrit dans une logique de partenariat renforcé avec Corse Initiative Réseau (CIR) et Corse Active. L'objectif est double :

- créer un point d'entrée unique afin d'optimiser les moyens alloués au soutien de la création d'entreprise et répondre aux besoins des créateurs avec pertinence, complémentarité et réactivité, sur la base d'une offre adaptée.
- compléter la gamme des outils de la plateforme Corse Financement à vocation économique, sociale et solidaire. Il convient de rappeler que Créa-sol a pour vocation de se positionner sur des publics « fragiles », mais présentant un projet économique jugé viable, publics généralement exclus du système bancaire.

Créa-Sol ne s'érige pas en concurrence du secteur bancaire mais vient s'y substituer lorsque celui ne répond pas à la demande.

Le partenariat s'est traduit par la constitution d'un fonds d'intervention de 400 000 € (CTC, 200 000 € et CREA-SOL, 200 000 €) pour l'octroi de prêts à taux préférentiel pouvant aller jusqu'à 10 000 € et remboursable sur 60 mois maximum.

Le portage effectif du dispositif est mis en œuvre, à titre expérimental sur l'exercice 2011, par Corse Initiative Réseau.

Une évaluation de l'impact local du dispositif Créa-sol aura lieu en décembre 2011, à l'issue d'une année pleine d'exercice. Un partenariat pourrait être reconduit sur l'exercice 2012, en fonction de l'évaluation des résultats de cette première période test.

-I.2.3- L'Association CORSE ACTIVE

Cette association régionale est principalement dédiée au financement des projets du secteur de l'économie sociale et solidaire et à destination des chômeurs qui souhaitent créer leur entreprise. Cette association fait partie d'un réseau national France Active. Elle développe en Corse deux pôles :

- **Le pôle TPE**

L'action du pôle TPE permet aux demandeurs d'emploi et autres personnes en situation de précarité d'accéder, dans de bonnes conditions, à « l'emprunt bancaire professionnel » pour financer la création de leur propre entreprise. Corse Active expertise les projets puis les finance grâce à son prêt à taux zéro NACRE et ses garanties d'emprunts bancaires. Sa vocation est de faciliter l'accès au crédit en sécurisant les banques et les créateurs dans leurs prises de risques respectives.

- **Le pôle Entreprises Solidaires**

L'action du pôle Entreprises Solidaires permet d'accompagner et de financer la création, la consolidation et le développement des associations et autres structures solidaires. Corse Active accompagne financièrement les Entreprises Solidaires en

consolidant leurs ressources financières au travers d'apports en fonds propres et de garanties d'emprunts bancaires favorisant leur bancarisation.

En complémentarité de cet accompagnement financier, Corse Active professionnalise et consolide économiquement les associations employeurs grâce à l'action des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA 2A et 2B).

La Collectivité Territoriale de Corse et Corse Active ont conclu un partenariat pour les exercices 2009 et 2010, d'une part pour assurer le financement du fonctionnement de Corse Active à hauteur de 110 000 € et d'autre part, pour abonder le fonds d'intervention de cette structure.

Cette participation concerne :

- **le fonds territorial de garantie** abondé à hauteur de 600 000 € pour les exercices 2009 et 2010, dont 300 000 € au titre des fonds FEDER du PO FEDER 2007-2013 et 300 000 € au titre de la part régionale CTC représentant la contrepartie des fonds FEDER ;
- **le fonds de garantie au titre du Contrat d'Apport Associatif** à hauteur de 300 000 € pour les exercices 2009 et 2010, dont 150 000 € au titre des fonds FEDER du PO FEDER 2007-2013, et 150 000 € de la part régionale CTC ;
- **le fonds d'intervention des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA)** à hauteur de 178 000 € pour les exercices 2009-2010, dont 89 000 € au titre des fonds FEDER du PO FEDER 2007-2013, et 89 000 € de la part régionale CTC. La Collectivité Territoriale de Corse s'est engagée également à participer sur ses fonds au financement des DLA de Haute-Corse et de Corse-du-Sud à hauteur de 40 000 € pour les exercices 2009 et 2010.

-I.2.4- CORSE INITIATIVE RESEAU (CIR)

Structure associative financée par des entreprises et des collectivités locales, Corse Initiative Réseau, avec son outil qu'est le prêt d'honneur, intervient en renforcement des fonds propres des créateurs d'entreprises lors du démarrage de leur projet et travaille en partenariat avec les organismes consulaires à la mise en place d'un environnement favorable.

Les interventions du secteur bancaire s'en trouvent facilitées, les difficultés des banques résidant dans le coût d'instruction et de gestion de prêts d'un montant relativement faible et dans le risque inhérent à des projets de création d'entreprises qui requièrent une analyse complète des couples produit / marché, prévisions d'activité / financement, compétences / motivations du porteur de projet.

CIR fait également bénéficier les porteurs de projets du dispositif public Nacre, mis en place par l'État et la Caisse des Dépôts et consignations.

Le prêt d'honneur délivré par Corse Initiative Réseau est d'un montant maximal de 33 000 € d'une durée de 2 à 5 ans avec différé de 24 mois au maximum et un taux de 0 % sachant que ce prêt est toujours couplé à un prêt bancaire.

La Collectivité Territoriale de Corse s'est ainsi engagée à participer sur ses fonds au financement du fonctionnement de Corse Initiative Réseau au moyen d'une participation financière de 220 000 € sur la période 2009-2010 et à contribuer à l'abondement du fonds d'intervention de cette structure au moyen d'une contribution de 360 000 € sur la période 2009-2010, dont 180 000 € au titre des fonds FEDER.

-I-3- Les outils de la compétitivité

-I.3.1- Le groupe OSEO

Le partenariat entre le groupe OSEO et la Collectivité Territoriale de Corse est ancien et confiant. Il est parti de la volonté commune de soutenir les démarches entrepreneuriales en Corse, et particulièrement dans le domaine de l'Innovation.

La mission d'OSEO est de soutenir l'innovation et la croissance des entreprises, en développant trois métiers :

- Le soutien à l'innovation (subventions, avances remboursable, prêts à taux zéro innovation),
- La garantie, pour faciliter l'accès au crédit,
- Le financement des investissements structurants et du cycle d'exploitation, en accompagnement des banques et des organismes de fonds propres.

OSEO se positionne comme opérateur pour le compte des pouvoirs publics avec la mise en œuvre des politiques nationales (plan de relance, investissements d'avenir) en liaison avec les programmes et fonds européens et la politique régionale de développement économique de la Collectivité Territoriale de Corse.

OSEO constitue également un établissement « de place » vis-à-vis des banques et intervenants en capital-risque, avec pour objectif le partage du risque comme mode d'intervention et un effet d'entraînement pour l'offre des partenaires. OSEO développe trois types de métiers :

- le soutien à l'innovation,
- la garantie des prêts bancaires,
- le financement en partenariat avec les banques.

Les formes d'intervention d'OSEO sont diverses :

- En ce qui concerne l'Innovation :
 - Subventions
 - Avances remboursables à taux 0
 - Prêt à taux zéro innovation

La CTC a abondé le Fonds Corse à l'Innovation pour la période 2007-2013 d'un montant de 6,1 millions d'euros à raison de 4 millions de fonds FEDER et 2,1 millions de fonds régionaux.

- En ce qui concerne la Garantie :
 - Faciliter l'accès des projets les plus risqués au crédit bancaire et au capital-risque,
 - Garantir des prêts bancaires et des interventions des organismes de fonds propres de 40 % à 70 % du risque crédit selon les secteurs et activités éligibles.

Au titre des fonds communautaires, la CTC contribue à la constitution du Fonds Régional de Garantie à hauteur de 3 millions d'Euros.

- En ce qui concerne le financement, l'objectif est de financer l'immatériel, les investissements corporels avec :
 - Des Prêts participatifs Corse Développement (PPCD) ; prêt à taux 0 %, compris entre 15 000 et 100 000 euros, sans sûreté réelle ni garantie personnelle du bénéficiaire, pour une durée de 7 ans avec un différé d'amortissement du capital de 2 ans.

Le PPCD ne peut représenter plus de 40 % du financement global du projet et est réservé aux entreprises en développement, c'est-à-dire ayant de plus de 3 ans d'activité.

La Collectivité a abondé ce fonds d'un montant de 3 millions d'euros sur ses fonds propres.

-I.3.2- FEMU QUI S.A.

FEMU QUI est une société régionale de capital investissement, créée en 1992 par appel public à l'épargne, agréée à l'époque par la COB (1 300 actionnaires), dotée d'un capital social de 3 000 000 de francs (450 000 euros). Les fonds propres de la société ont ensuite été portés à 4 000 500 de francs (610 763 euros) à la suite d'une augmentation de capital que la Caisse des Dépôts et Consignations a souscrite au mois de juillet 1999.

Le capital de la société augmente à nouveau en 2001 et s'élève à 3,5 millions d'euros par :

- Le recours à l'appel public pour 9 000 000 de francs (1 374 000 euros), portant le nombre de petits porteurs à 2 100,
- Le financement de la CDC-PME pour 2 000 000 de francs (305 000 euros),
- Une prise de participation au capital de la CTC à hauteur de 8 000 000 de francs (1 221 374 euros).

Enfin, en septembre 2010 l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires a décidé de porter le capital social à 3 702 300 euros par l'incorporation de la prime d'émission, des autres réserves et d'une partie du report à nouveau.

La répartition du capital et des pouvoirs est la suivante :

- Institutionnels : 47,72 % du capital
3 membres au conseil de surveillance

- Petits porteurs : 36,27 % du capital
7 membres au conseil de surveillance
- Gros porteurs : 16,01 % du capital
2 membres au conseil de surveillance

Le collège privé est composé de 2100 petits porteurs qui détiennent 10 280 actions, dont 1 100 qui ont souscrit en 2001, dont 900 nouveaux actionnaires qui sont venus d'ajouter aux 1 200 premiers actionnaires de 1992.

Les gros porteurs sont au nombre de 13 : la Banque Populaire Provençale et Corse, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Corse, Viveris SAS (Groupe Caisse d'Epargne), le Crédit Coopératif, la Société Nationale Corse Méditerranée (SNCM), la Compagnie Méridionale de Navigation (CMN), la Corsica Ferries, la Compagnie Corse Méditerranée (Air Corsica), CODIM 2 (Groupe CASINO), Efficacité Finance Conseil (Gilberte BEAUX), Natixis Solidaire, Viviane JUTHEAU DE WITT et Laetitia CASTA.

Le collège Institutionnel est composé de :

- La Collectivité Territoriale de Corse, 8 889 actions,
- La CDC-Entreprises, 3.556 actions.

Au total, 52,5 % du capital est d'origine privée et près de 30 % est extérieur à la Corse.

FEMU QUI est généralement sollicitée par les entrepreneurs, porteurs d'un projet en Corse. A l'issue d'études approfondies, les interventions de FEMU QUI visent à équilibrer la structure financière des sociétés que cette dernière soutient par le renforcement de leurs capitaux permanents et à leur donner directement accès aux moyens que l'ingénierie financière montre comme nécessaires à leur développement. Ainsi, l'intervention de FEMU QUI ne se limite pas à un simple apport de fonds. En tant qu'associée, FEMU QUI accompagne l'entreprise, au moyen de son équipe technique, de ses administrateurs et de ses actionnaires.

FEMU QUI S.A. intervient sous deux formes distinctes :

- par prise de participation au capital des entreprises : il s'agit d'une prise de participation (minoritaire) au capital, complétée en général soit d'un compte courant associé bloqué, d'un prêt participatif ou d'obligations convertibles.
- Par prêt participatif : intervention comprise entre 50 000 euros et 600 000 euros, pour une durée de 5 à 7 ans (c'est ce mode qui est privilégié dans le cadre du fonds régional confié par la CTC et l'Union européenne à Femu Qui).

-I-4- La CADEC

En 1999, en se prononçant à la quasi-unanimité pour la poursuite des activités de la CADEC (et de sa filiale CORSABAIL), l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil Exécutif de Corse, a pris, avec l'Etat le pari risqué de recapitaliser une structure financière qui avait eu à affronter la très grave crise financière des années 1990.

Ce pari s'est avéré gagnant puisque grâce à la rigueur de sa gestion, en une dizaine d'années, la CADEC dispose désormais à l'issue du protocole de recouvrement de créances, de fonds disponibles dont il revient à ses principaux actionnaires de définir la destination en cohérence avec la politique économique régionale.

Compte tenu des résultats actuels, les ressources financières dégagées par le groupe CADEC-CORSABAIL sont de l'ordre de 35 millions d'Euros.

Par délibération n° 09/026 AC de l'Assemblée de Corse en date du 9 mars 2009, la Collectivité Territoriale de Corse a manifesté son souhait de poursuivre son accompagnement du financement de l'économie corse via la relance des activités de la CADEC et de CORSABAIL, en intégrant ces deux sociétés à la plateforme de financement des entreprises, créée à cet effet au niveau régional, par la mise en place d'un fonds dédié, le Fonds Régional d'Innovation et de Développement Economique de la Corse (FRIDEC), mis à la disposition de la CADEC.

Aujourd'hui la CADEC et CORSABAIL sont des sociétés financières agréées sous forme de SA à conseil d'administration dont les principaux actionnaires sont :

- La CTC : 33 %
- Le Crédit Coopératif : 25 %
- La CDC : 20 %
- La CEPAC : 15 %
- La SAFIDI : 6,7 %

Par ailleurs, le capital social de la CADEC s'élève à 5 001 240 euros, le capital social de CORSABAIL s'élève quant à lui à 2 200 000 euros.

Les ressources financières de la CADEC-CORSABAIL sont les suivantes :

- Les fonds propres de base : 12,5 M€
- Les fonds acquis dédiés au développement économique : 28,3 M€
- Les fonds potentiels dédiés au développement économique : 12,8 M€

La Collectivité Territoriale de Corse, via la CADEC, s'est fixée comme objectif de permettre une meilleure dynamique de la distribution du crédit, et modifier durablement le mode d'intervention du soutien public à l'économie.

La CADEC peut intervenir :

- **Sous la forme d'avances remboursables à taux 0** avec différé de remboursement. Ces avances sont comprises entre 40 000 € et 200 000 € (planché abaissé à 20 000 € sur les fonds dédiés au Tourisme), pour une durée maximale de 8 ans, pour un montant global plafonné à 35 % du montant hors taxes du projet, avec la possibilité d'un différé d'amortissement du capital de 3 ans maximum. L'avance remboursable consentie par la CADEC doit obligatoirement s'accompagner d'un crédit bancaire au titre du projet d'un montant et d'une durée au moins égaux à ceux de l'avance remboursable.
- **Sous la forme de crédit-bail immobilier** (avec sa filiale CORSABAIL) seule ou le plus souvent en partenariat avec un ou plusieurs autres crédit-bailleurs

pour un montant maximum de 800 000 €, et pour une durée ne pouvant excéder 15 ans.

La Collectivité Territoriale de Corse, depuis 2009, a soutenu le développement de ces outils financiers mobilisant, dans ce cadre, des financements européens importants (dont certains ont déjà fait l'objet d'un contrôle de la part de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles - CICC sans que ces derniers soient remis en question).

La plateforme CORSE FINANCEMENT répartit son action comme suit :

ADIE	
Produits	Modalités de mise en œuvre
Microcrédit	Montant : 6 000 € Durée : 2 ans et 1/2 Démarrage ou développement
Prêt d'honneur	Montant : 2 000 Euros (en complément du microcrédit) Durée : 3 ans Taux : 0%

CREASOL	
Produits	Modalités de mise en œuvre
Prêt Garanti	Jusqu'à 10 000 € Prêt à taux préférentiel Durée : 5 ans

CORSE INITIATIVE RESEAU	
Produits	Modalités de mise en œuvre
Prêt d'honneur	Montant maximal : 33 000 € Durée : de 2 à 5 ans avec différé de 24 mois max. Taux : 0 % Obtention corrélative d'un prêt bancaire

CORSE ACTIVE	
Produits	Modalités de mise en œuvre
Garantie France-Active	Montant maximal de la garantie : 65 % du montant du prêt Montant de la garantie limité à 45 000 € Durée maximale de la garantie : 5 ans Coût pour la structure : 2 % montant garanti payable en une seule fois
Contrat d'Amorçage Associatif	Montant : entre 5 000 et 10 000 € Durée : 12 mois renouvelable une fois Taux : 0 %
Contrat d'Apport Associatif	Montant : entre 5 000 et 30 000 € Durée : de 2 à 5 ans Taux : 0 % avec différé d'amortissement de 1 an minimum
Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS)	Montant : entre 5 000 et 60 000 € Durée : 5 ans maximum Taux : 2 % par an avec différé d'amortissement de 2 ans Forme juridique : prêt participatif
Dispositif Local d'Accompagnement	Accompagnement personnalisé et gratuit des entreprises de l'économie sociale et solidaire sous la forme de

	prestations de conseils individualisées et collectives.
--	---

OSEO	
Produits	Modalités de mise en œuvre
Fonds Régional de Garantie OSEO GARANTIE	Prise en charge de 35 % à 70 % du risque crédit de la banque : garantie accordée pour la durée initiale du concours garanti. 40 000 € à 800 000 euros Durée : prêt à long et moyen terme, crédit-bail mobilier et immobilier, location financière (hors location simple), financement en fonds propres et quasi fonds propres
Fonds Corse de Compétitivité OSEO INNOVATION	Avance remboursable, subvention, prêt à taux 0 % 15 000 € à 200 000 euros Durée 7 ans max. Différé d'amortissement : 2 ans
Etude de faisabilité OSEO INNOVATION	Subvention 35 % de l'assiette éligible dans un plafond de 50 000 euros
Prêt Participatif Corse Développement OSEO FINANCEMENT	Prêt à taux 0 % Sans sûreté réelle ni garantie personnelle du bénéficiaire De 15 000 € à 100 000 euros Durée 7 ans max. Différé d'amortissement du capital : 2 ans Montant global plafonné à 40 % du montant HT du projet

FEMU QUI S.A.	
Produits	Modalités de mise en œuvre
Prêt Participatifs	de 50 000 € à 600 000 € (soit au maximum 10 % du FICC) D'une durée de 5 à 7 ans Seul ou en co-investissement Prioritairement en prêt participatif
Prise de participation	De 50 000 € à 600 000 € D'une durée de 5 à 7 ans. Il s'agit d'une prise de participation (minoritaire) au capital, complétée en général soit d'un compte courant d'associé bloqué, d'un prêt participatif ou d'obligations convertibles. 35 % du capital ou des droits de vote dans les sociétés dans lesquelles le FICC a été investi

CADEC	
Produits	Modalités de mise en œuvre
Avances Remboursables	De 40 000 à 200 000 euros Durée de 8 ans max Différé d'amortissement du capital de 3 ans max Montant global plafonné à 35 % du montant HT du projet
Crédit Bail Immobilier	Mis en œuvre par CORSABAIL Plafonné à 800 000 euros par projet Durée de 15 ans max

Chaque dotation financière, selon les prescriptions de la CICC, doit faire l'objet d'un processus clairement établi en plusieurs étapes :

- Introduction d'une demande de soutien financier par l'outil ;

- Instruction par les services de l'ADEC au regard des orientations de la politique économique régionale et en fonction d'objectifs identifiés (cible, nombre de dossiers, montants engagés, forme de l'intervention, modalités de gestion du fonds...);
- Présentation du rapport d'instruction en pré-COREPA puis en COREPA et en Conseil Exécutif de Corse ;
- Signature d'une convention de partenariat et d'une convention de financement au titre des fonds européens.

Il faut souligner enfin que la plateforme CORSE FINANCEMENT ainsi que ses modalités de fonctionnement ont été validées par le Comité de suivi du POE-FEDER.

Ainsi depuis sa création la mobilisation des crédits en faveur de l'intervention de ces outils peut se résumer comme suit :

OUTILS	Durée des conventions de partenariats	Montant total des fonds d'interventions attribués	Répartition des fonds d'interventions
ADIE	2009-2010	80 000 €	40 000 € - Fonds CTC
			40 000 € - Fonds FEDER
Corse Active	2009-2010	1 078 000 €	539 000 € - Fonds CTC
			539 000 € - Fonds FEDER
Corse Initiative Réseau	2009-2010	360 000 €	180 000 € - Fonds CTC
			180 000 € - Fonds FEDER
OSEO Innovation	2007-2013	6 100 000 €	4 000 000 € Fonds FEDER 2 100 000 € Fonds C.T.C
OSEO Garantie	2009-2013	3 000 000 €	3 000 000 € - Fonds FEDER
OSEO Financement		3 000 000 €	3 000 000 € - Fonds CTC
FEMU QUI	2009-2013	6 000 000 €	3 000 000 € - Fonds CTC
			3 000 000 € - Fonds FEDER
19 618 000 €			

-II- L'action de l'ADEC dans le fonctionnement et la gestion de la plateforme

Conformément aux orientations définies dans le Schéma Directeur du Développement Economique de 2008, puis dans la délibération n° 09/026 AC du 9 mars 2009 et enfin dans la feuille de route de l'action économique pour la mandature 2010-2014, il revient à l'ADEC, initiatrice de la plateforme CORSE FINANCEMENT, d'en assurer le pilotage et la mise en cohérence des outils qui la composent.

Ce principe a été acté et reconnu dans toutes les conventions qui ont été conclues depuis entre la Collectivité Territoriale de Corse et chaque outil financier et validé par la CICC lors de son contrôle, notamment sur les partenariats avec FEMU QUI S.A. et OSEO.

Le fait que les interventions financières en faveur de l'investissement dans les entreprises passent désormais par des outils financiers ne devrait pas pour autant déposséder la Collectivité Territoriale de Corse de son pouvoir d'appréciation des projets ce qui suppose la mise en place d'un mécanisme d'appréciation de la recevabilité des projets et d'expertise qui, au final, devra être partagée avec celle produite par chaque outil.

Dans les faits, la plateforme CORSE FINANCEMENT fonctionne de la manière suivante :



Ce mécanisme sera, par la suite, mis en œuvre de manière différenciée en ce qui concerne les fonds mis en œuvre au sein de la CADEC car tous les fonds actuellement en vigueur ne relèvent pas des crédits d'intervention de l'action économique gérés par l'Agence de Développement Economique de la Corse.

Mais si le principe d'une co-instruction a été acté, il n'en demeure pas moins que dans les faits, depuis 2009, l'ADEC n'a pas toujours pu systématiquement exercer cette co-expertise même si, dans les faits, l'outil financier ne saurait intervenir sans le dépôt préalable au sein des services de l'ADEC d'une déclaration d'intention.

-II-1- Des mécanismes de co-instruction à parfaire

- A l'heure actuelle les déclarations d'intention reçues au sein des services de l'ADEC sont dans un premier temps enregistrées puis affectées à un outil financier en fonction de la nature du projet et surtout de la nature du besoin du porteur de projet. L'ADEC effectue une vérification formelle.
- Par la suite, l'outil financier effectue une instruction financière alors que les services de l'ADEC quant à eux vérifient que le projet entre bien dans un des axes de la stratégie régionale en matière de développement économique et surtout ne concerne pas un des secteurs d'exclusion définis soit par une

délibération de l'Assemblée de Corse, soit par un encadrement communautaire.

- Chaque outil financier dispose de son propre mécanisme décisionnel mais de manière générale les dossiers de chaque outil sont présentés lors d'un comité d'engagement (le nom varie en fonction de l'outil) au sein duquel siègent des représentants de l'ADEC et ceux de l'outil mobilisé.
- Suite au Comité d'engagement, l'outil propose au porteur de projet le contrat d'engagement financier et lui adresse en sus un courrier de la Collectivité Territoriale de Corse mentionnant l'origine des fonds (CTC et/ou crédits communautaires)
- Le porteur de projet est ensuite soumis à une obligation de publicité communautaire et l'outil financier est, quant à lui, soumis à une double obligation de suivi du porteur de projet et de reporting annuel des projets accompagnés.

Ce mécanisme a permis de produire des effets notables et surtout de transformer progressivement les habitudes des porteurs de projets qui ont rapidement intégré le fait que désormais l'intervention financière de la Collectivité Territoriale de Corse passait par des mécanismes d'ingénierie financière plutôt que par de la subvention directe.

Il est, pour autant, indispensable de faire progresser ce mécanisme pour mieux prendre en compte plusieurs séries de critères permettant de qualifier les projets et, au final, de matérialiser la co-instruction des projets par les services de l'ADEC. Car il est désormais indispensable de prendre en compte les critères d'éco-conditionnalité et de socio-conditionnalité qui s'imposent à d'autres mesures d'aides directes mises en œuvre par l'ADEC notamment.

Ainsi désormais chaque déclaration d'intention déposée auprès des services de l'ADEC sera analysée au regard des critères suivants :

- **Analyse au regard des orientations de la feuille de route de l'action économique pour la période 2010-2014 ;**
- **Analyse au regard des critères imposés par les orientations communautaires (emploi et développement des compétences, intérêt local, caractère innovant du projet, prise en compte des TIC) ;**
- **Appréciation globale du projet au regard du contexte, du projet lui-même, et de sa plus-value) ;**
- **Appréciation du projet au regard des critères du développement durable.**

Cette analyse prendra la forme d'un tableau de scoring qui sera porté à la connaissance de l'outil financier mobilisé et permettra, le cas échéant, à l'ADEC de rendre inéligible la demande.

-II-2- Un rôle de coordonateur à amplifier

L'Agence de Développement Economique de la Corse en tant qu'établissement public territorial chargé de la mise en œuvre de la politique économique régionale joue un double rôle dans le dispositif CORSE FINANCEMENT.

- D'une part elle est, comme les autres établissements publics territoriaux d'intervention, chargée de veiller à l'application des modalités d'intervention des outils dans le cadre des orientations stratégiques de la Collectivité Territoriale de Corse au titre du soutien aux secteurs de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.
- D'autre part elle est également chargée de veiller à la cohérence et au bon fonctionnement de la plateforme et, à ce titre, elle contribue à la mise en place d'autres fonds dédiés par d'autres établissements publics territoriaux (ATC, OEC, ODARC).

C'est principalement dans ce second volet que l'ADEC doit intensifier son rôle afin que :

- Le Conseil Exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse puissent disposer d'une vision consolidée de l'ensemble des fonds régionaux et/ou communautaires alloués pour accompagner le financement d'un secteur donné,
- L'intervention des outils soit cohérente même sur des secteurs d'intervention différents car il serait dommageable qu'il n'y ait pas unicité des règles d'intervention.

Le fait que la Collectivité Territoriale de Corse privilégie désormais les modes d'intervention sous la forme d'ingénierie financière plutôt que sous la forme subventionnelle, fait que certains établissements publics territoriaux ont développé ou entendent développer des partenariats avec l'outil régional d'intervention qu'est la CADEC.

Ainsi au sein de cette structure c'est déjà pas moins de deux fonds qui ont été constitués {(FRIDEC - Fonds Régional d'Innovation et du Développement Economique de la Corse (ADEC) et le FRCT (Fonds Régional Corse pour le Tourisme (ATC))}.

Sachant que d'autres fonds seraient susceptibles d'être créés, il importe qu'un opérateur régional puisse veiller à leur mise en synergie et leur cohérence. Ce principe doit également s'appliquer à tous les autres outils constituant la plateforme.

C'est la raison pour laquelle, sans que soit instauré un mécanisme de tutelle, il est proposé que l'ADEC soit associée à la constitution de chaque partenariat sachant que ces derniers seront ensuite gérés par les établissements publics concernés et l'outil financier partenaire.

Il faut enfin rappeler que chaque année au mois de décembre chaque outil financier présente son bilan et ses perspectives devant le Bureau de l'ADEC siégeant en formation de Comité de suivi de CORSE FINANCEMENT. Ce Comité de suivi donne lieu à un rapport qui pourrait être présenté chaque année devant l'Assemblée de Corse.

-III- Bilan et perspectives de la plateforme et de ses outils

-III-1- Un premier bilan encourageant

Le bilan présenté, ici, retrace l'activité des outils composant la plateforme sur les deux exercices 2009 et 2010 puisque CORSE FINANCEMENT a démarré son activité en 2009.

ADIE

Opérateur de l'insertion par l'activité économique la délégation régionale de l'ADIE en Corse, depuis sa création en 1999 bénéficie d'un soutien continu depuis de la Collectivité Territoriale de Corse, mais également d'autres collectivités de l'île. En un peu plus de dix années l'ADIE a accordé 1 400 micro-crédits pour 1 050 entreprises créées et environ 1.200 emplois générés. Si ces bons résultats se confirment, il semble toutefois que l'ADIE doive corriger certaines difficultés qui pèsent sur des porteurs de projets déjà fortement fragilisés. En effet le taux de crédit est encore trop élevé (plus de 9 %) puisque l'ADIE se refinance sur les marchés et la garantie demandée aux porteurs de projets fait souvent peser un risque sur la famille du porteur de projet toute entière.

	2009	2010
• Nombre de microcrédits accordés :	257	204
• Nombre de prêts d'honneur :	149	117
• Nombre d'entreprises financées :	180	150
• Nombre d'emplois générés :	192	180
• Nombre de Prêts d'honneur accordés :	149	117
• Nombre de clients actifs :	540	520
• Taux de remboursement :	97,5 %	96 %
• Nombre de dossiers instruits :	285	260
• Coût de l'appui à la création :	1 595 €	1 660 €
• Taux d'impayés :	11,89 %	4 %
• Nombre de personnes accueillies :	300	280

CREASOL (bilan intermédiaire au 31 mai 2011)

A ce jour, **16** dossiers correspondant aux critères d'intervention de Créa-Sol (difficultés ponctuelles de paiement, interdit bancaire facilement résorbable, situation de trésorerie momentanément délicate, financement de besoin en fonds de roulement complémentaire au financement des investissements de production, petits besoins de financement) ont été transmis à cet outil pour étude.

- 6 émanent de la chambre des métiers de Haute-Corse
 - 8 émanent des boutiques de gestion de Bastia et Ile-Rousse
 - 2 émanent de la chambre de commerce de Haute-Corse
- Les besoins de financement globaux vont de **5 500 € à 31 500 €** soit une moyenne de **17 269 €**,
 - L'apport personnel moyen est de **2 928 €** soit 17 % du besoin de financement,

- Le prêt CREASOL moyen est de **5 719 €** soit 33 % du besoin de financement global,
- Le prêt NACRE constitue une autre partie du financement global des projets,
- **4** dossiers sur **16** relèvent d'un financement pour AGEFIPH et représente en moyenne 17 % du financement global.

CORSE INITIATIVE RESEAU

Par la nature de ses interventions (prêts d'honneur à taux 0) et par la cible de ses interventions (prêts à la personne), Corse Initiative Réseau répond à un besoin réel de l'économie insulaire puisque cet outil contribue à renforcer les fonds propres du créateur d'entreprise qui, par ailleurs, peut ensuite bénéficier d'autres dispositifs pour compléter son plan de financement. De plus cette intervention financière est systématiquement couplée à un prêts bancaire ce qui permet également d'associer les banques à la création et au développement de TPE.

Avec un taux de recouvrement de 93 % CIR démontre aujourd'hui toute son utilité dans le paysage économique insulaire.

⇒ En 2009

- 63 entreprises soutenues, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2008
- Le montant total des prêts d'honneur engagés s'est élevé à 658 500 € dont :
 - 461 500 € sur dotation
 - 197 000 € sur les fonds nationaux du dispositif Nacre.
- Montant moyen par prêt de 8 780 euros
- 2,77 millions d'euros de prêts bancaires ont été engagés
- 107 emplois générés en 2009

⇒ En 2010

- 88 entreprises soutenues, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2009
- Le montant total des prêts d'honneur engagés s'est élevé à 1 173 000 €, dont :
 - 694 000 € sur dotation
 - 479 000 € sur les fonds nationaux du dispositif Nacre.
- Montant moyen par prêt de 11 388 €
- 5,8 millions d'euros de prêts bancaires ont été engagés
- 164 emplois générés en 2009

CORSE ACTIVE

Depuis sa création, en 2005, l'association CORSE ACTIVE a pleinement joué son rôle dans le domaine de l'insertion et surtout de la pérennisation des structures associatives ou d'insertion par l'activité économique. En plus de la garantie aux petits projets (cœur de métier), il faut souligner que CORSE ACTIVE n'intervient pas que financièrement mais aussi en ingénierie puisqu'elle réalise des diagnostics au sein de structures associatives donnant lieu à des plans d'action destinés à asseoir l'activité de la structure.

Ainsi depuis 2005 CORSE ACTIVE a accompagné 256 associations et 21 entreprises solidaires (représentent pas moins de 3 450 emplois en Corse) et contribué au financement de 270 entreprises (432 emplois créés ou consolidés).

Ainsi que cela a déjà été souligné CORSE ACTIVE agit en deux directions distinctes :

- **L'accompagnement des très petites entreprises (Pôle TPE)** pour faciliter et sécuriser le recours au crédit bancaire de créateurs en situation de précarité économique.
- **Le soutien à la création, la consolidation et le développement des associations et des structures solidaires (Pôle ES)** pour faciliter l'insertion par l'emploi des personnes en situation de précarité économique.

⇒ **En 2009**

○ **Pôle TPE**

- Nombre d'entreprises soutenues : **52**
- Montant de la garantie : **806 252 €**
- Montant des emprunts : **1 507 300 €**
- Emprunt moyen : **29 000 €**
- Emplois générés : **78**

○ **Pôle ES-DLA**

- Nombre d'associations : **36**
- Montants des diagnostics : **143 293 €**
- Emplois concernés : **737**

○ **Pôle ES-Financement solidaire**

- Nombre d'entreprises solidaires : **7**
- Montants des financements : **337 000 €**
- Financement moyen : **48 142 €**
- Emprunts générés : **2 136 000 €**
- Emplois concernés : **892**

⇒ **En 2010**

○ **Pôle TPE**

- Nombre d'entreprises soutenues : **100**
- Montant de la garantie : **1 424 542 €**
- Montant des emprunts : **2 356 350 €**
- Emprunt moyen : **23 500 €**
- Emplois générés : **155**

○ **Pôle ES-DLA**

- Nombre d'associations : **38**
- Montants des diagnostics : **185 439 €**
- Emplois concerné : **630**

○ **Pôle ES-Financement solidaire**

- Nombre d'entreprises solidaires : **10**
- Montants des financements : **234 000 €**
- Financement moyen : **23 400 €**
- Emprunts générés : **95 000 €**
- Emplois concernés : **167**

OSEO

OSEO constitue le plus ancien partenaire financier de la Collectivité Territoriale de Corse puisque le partenariat noué au titre de l'innovation (ex-ANVAR) date de plus d'une quinzaine d'années.

Depuis sa réforme statutaire et organisationnelle OSEO est devenue progressivement « l'entreprise des entrepreneurs » et développe des outils de financement diversifiés.

La Collectivité territoriale de Corse a conclu des partenariats avec OSEO-Corse dans trois secteurs :

- Le financement
- L'innovation
- La garantie

Cependant OSEO développe d'autres techniques de financement pour lesquelles une expertise sera conduite par les services de l'ADEC afin d'identifier les voies et moyens du renforcement de la collaboration ainsi nouée.

⇒ En 2009

○ Secteur Innovation	
▪ Montant total de prêts :	239 500 €
▪ Nombre d'entreprises :	2
▪ Montant total subvention :	264 800 €
▪ Nombre d'entreprises :	12
○ Secteur Garantie	
▪ Nombre de dossiers :	49
▪ Prêts accordés :	16 410 674 €
▪ Montant fonds national de garantie :	5 824 586 €
▪ Montant régional de garantie :	3 220 836 €
▪ Nombre d'emplois générés :	67

⇒ En 2010

○ Secteur Innovation	
▪ Montant total de prêts :	1 249 000 €
▪ Nombre d'entreprises :	6
▪ Montant total subvention :	69 100 €
▪ Nombre d'entreprises :	4
○ Secteur Garantie	
▪ Nombre de dossiers :	66
▪ Prêts accordés :	28 046 500 €
▪ Montant fonds national :	6 726 788 €
▪ Montant Garantie FRG :	7 801 063 €
▪ Nombre d'emplois générés :	49

FEMU QUI S.A.

Outil régional de capital-investissement FEMU QUI S.A., comme la CADEC est un outil au sein duquel la Collectivité Territoriale de Corse est directement actionnaire.

C'est dans ce cadre que la CTC a doté cet outil d'un fonds d'intervention de compétitivité d'un montant de 6 000 000 d'€ à parité avec les crédits communautaires.

La mise en place de ce fonds a été plus longue que prévue et n'a pas permis encore à la société de monter en charge et d'atteindre un rythme de croisière.

Dans ce cadre 4 dossiers ont été traités en 2010 pour un montant global de 400 000 €.

CADEC (bilan partiel en raison du démarrage tardif)

La nouvelle activité de la CADEC n'a véritablement pu démarrer que début 2011 et on dispose pourtant déjà d'une tendance au regard de son activité depuis le début de cette année.

- 142 demandes ont d'ores et déjà été reçues
- 53 demandes sont en cours d'instruction
- 58 dossier d'avances-remboursables ont déjà été instruits et présentés en Comité d'engagement
 - 49 ont été acceptés
 - 9 ont été refusés
- 5 476 000 € ont été engagés pour un montant moyen d'intervention de 111 755 €
- Ces interventions ont généré 30,2 millions d'Euros d'investissements pour 19,6 millions de crédits bancaires
- 82 emplois ont été générés pour un volume de dossier représentant 572 emplois.

La lecture de ce bilan de l'ensemble des outils financiers permet de tirer certaines conclusions :

- ✓ On assiste à une montée en charge progressive de l'activité des outils financiers composant la plateforme CORSE FINANCEMENT,
- ✓ Le montant des emprunts que l'intervention de ces outils permet dénote un fort effet incitatif notamment dans des secteurs où la banque n'intervient que très peu traditionnellement,
- ✓ Le soutien financier de la Collectivité Territoriale de Corse à ces structures a un évident effet de levier lorsqu'on compare le niveau des interventions et les montants octroyés en intervention ou en fonctionnement,
- ✓ Au regard des taux de recouvrement il semble bien que les interventions des outils financiers restent préservées puisque les dotations initiales se reconstituent augmentant ainsi la capacité d'intervention de la Collectivité territoriale de Corse,

- ✓ Ces taux démontrent également que la Corse dispose d'un tissu entrepreneurial sain capable de faire face à ses engagements financiers.

-III-2- Des améliorations d'ores et déjà identifiées

Outre la poursuite et l'amplification de l'activité des outils déjà en fonctionnement pour lesquels une nouvelle convention viendra définir les conditions de leur intervention pour la période 2011-2013, la plateforme pourrait utilement être complétée par de nouvelles techniques de financement qui font actuellement défaut.

-III.2.1- Une palette d'outils à compléter

Par la diversité des outils et des techniques de financement, CORSE FINANCEMENT constitue aujourd'hui une palette complète de solution de financement de l'entreprise.

Ce mouvement d'ailleurs ne s'est pas seulement limité aux seules interventions de l'ADEC puisque désormais l'ATC a recours à ce type de mécanisme via la CADEC ainsi que prochainement l'OEC dans le cadre de l'accompagnement du développement durable et l'ODARC dans le cadre de la politique de soutien à l'économie rurale.

Dans le secteur de compétence de l'ADEC (commerce, industrie et artisanat) certaines techniques font encore défaut et constituent ainsi autant de possibilités d'optimisation de la plateforme, qui serait susceptible d'accueillir de nouveaux mécanismes d'accompagnement financier.

Ainsi on dénombre notamment :

- **Le financement de l'export** : aujourd'hui principalement accompagné sous la forme de subvention, l'export gagnerait à bénéficier de la mobilisation d'outils adaptés. Le renforcement du partenariat avec OSEO permettra de développer des techniques dédiées à ce type d'activité.
- **Le financement de l'amorçage** : actuellement l'amorçage de projets très innovants se heurte à une double difficulté : l'impossibilité de mobiliser un partenariat bancaire en raison du fort risque pesant sur ces projets et l'absence totale de solution de financement en Corse alors qu'il en existe ailleurs. Il est donc envisagé de développer un nouveau partenariat avec la CADEC visant à développer un fonds d'amorçage propre aux projets émergents en Corse.
- **Le financement de l'affacturage** : une des difficultés rencontrées par le secteur du BTP consiste à renforcer la trésorerie des entreprises qui sont fortement sollicitées notamment lorsque ces entreprises répondent à des marchés publics. Actuellement les entreprises du BTP trouvent des réponses partielles avec l'intervention d'OSEO et de BTP-Banque. Mais une étude sur le développement d'un outil ad hoc pourrait être conduite afin d'identifier les voies et moyens d'offrir à ce secteur une solution de financement renforcée.
- **L'amélioration du partenariat CTC-OSEO** : le partenariat conclu entre la CTC et OSEO porte sur plusieurs techniques de financement : la Garantie,

l'innovation, le financement. Mais OSEO développe d'autres outils de financement qui ne sont pas inclus aujourd'hui dans le partenariat et seraient susceptibles d'être développés en Corse (comme le financement de la trésorerie par exemple). De plus ce partenariat ancien est devenu, au fil des ans, relativement complexe par l'addition d'avenants aux conventions initiales. La CTC pourrait également étudier la possibilité de confier à OSEO d'autres outils comme un dispositif de garantie dans le secteur agricole par exemple.

Il est donc envisagé de réviser le partenariat global entre la CTC et OSEO aux termes duquel de nouvelles techniques de financement pourraient être développées tout en le rendant plus lisible pour le grand public, les entreprises et les acteurs économiques.

- **Le renforcement de la capacité d'intervention de la CADEC** : en effet ce nouvel outil d'ingénierie financière pourrait voir sa capacité d'intervention augmenter en raison notamment de son succès par un abondement de crédits communautaires sachant que le versement de ces crédits contribuerait, comme pour les autres outils financiers, à éviter le dégagement d'office. D'autres fonds spécifiques pourraient également être confiés à la CADEC dans les secteurs du développement rural par exemple ou du développement durable ou bien encore pour favoriser le développement des énergies renouvelables ou de la maîtrise de l'énergie.
- **Au titre de l'économie sociale et solidaire et conformément au Plan Cors'éco-Solidaire déjà adopté par l'Assemblée de Corse** deux autres outils pourraient voir le jour :
 - **le FRIS-Corse** (Fonds régional d'Investissement Solidaire) dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des Entreprises Solidaires en création ou en développement, quel que soit leur statut juridique. Le FRIS soutient les Entreprises Solidaires par un apport en prêt participatif ou en compte courant d'associé (il détient dans ce cas là au moins 5% du capital de l'entreprise). Ses interventions favorisent d'autres concours financiers, en particulier bancaires. L'intervention du FRIS va de 5 000 € à 60 000 €. Ces concours financiers sont apportés pour une durée maximale de 5 ans, pouvant être portés à 7 ans en cas de financement d'investissement amortissable sur cette durée.
 - **Le Contrat d'amorçage associatif** ayant pour objectif de proposer aux petites associations en création ou en phase de premier développement, une première marche vers la structuration financière afin de pérenniser une activité d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois. Il s'agit d'un contrat d'apport associatif avec droit de reprise, destiné à financer les petites associations qui ne disposent pas encore de la visibilité suffisante pour obtenir des financements à moyen terme. L'apport est destiné à financer les investissements et le fonds de roulement lié à la création ou au développement de l'association, à l'exception de toute couverture de pertes d'exploitation passées ou futures. Le montant du contrat d'amorçage avec droit de reprise est compris entre 5 000 € et 10 000 € et la durée

de l'apport de 12 mois, renouvelable une fois. Cette durée peut être portée à 18 mois.

-III.2.2- Un dispositif de centralisation de l'information à mettre en œuvre

Depuis mi-2010 l'ADEC développe un système d'information qui dès 2011 permettra aux porteurs de projets de déposer une déclaration d'intention en ligne et de suivre l'évolution du traitement de leur dossier.

Il a donc été prévu que ce système puisse être étendu à tous les outils financiers de manière à ce que, d'une part, l'information renseignée pour chaque dossier puisse être partagée par tous les acteurs et que, d'autre part, l'Agence puisse suivre l'activité de chaque outil.

Ce nouveau système d'information permettra également la dématérialisation des procédures de transmission des informations et des dossiers facilitant ainsi la vie des porteurs de projets.

-III.2.3- Une communication à améliorer

Un des défauts majeurs de cette plateforme réside dans la mauvaise connaissance de ses possibilités d'intervention et de son mode de fonctionnement que peuvent en avoir les porteurs de projet.

Un effort très important de communication doit donc être consenti afin :

- De mieux faire connaître les outils financiers aux porteurs de projets,
- De mieux faire savoir l'effort financier consenti par la Collectivité Territoriale de Corse à destination des entreprises sur ses fonds ou par la mobilisation de fonds communautaires.

De plus, la communication de la plateforme ne doit pas seulement se borner à décrire le fonctionnement de chaque outil mais plutôt à décrire en quoi chaque outil peut répondre à un projet bien précis.

C'est la raison pour laquelle afin de concourir au développement de l'esprit d'entreprise et pour rendre les outils plus visibles auprès des porteurs de projets et des entreprises que l'ADEC offrira une présentation des outils en les séquençant par rapport à la vie de l'entreprise et ses besoins de financement par phase :

- Emergence, lancement, démarrage,
- Développement et accélération,
- Reprise, transmission,
- Conquête : innovation, export.

Avec l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse via l'ADEC va mettre en œuvre dans le cadre des conclusions des Etats Généraux de l'Industrie (et notamment sa mesure 16) un portail 'entreprendre en Corse' présentant toutes ces étapes et permettant à tous les entrepreneurs d'avoir accès rapidement à une information sûre, fiable et actualisée. Ce dossier constituant une déclinaison de la S.R.I. bénéficiera d'un cofinancement sur fonds communautaires.

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse :

- De prendre acte de ce bilan intermédiaire
- De confirmer le rôle de l'ADEC comme pilote de CORSE FINANCEMENT en lien étroit avec les autres établissements publics territoriaux confiant des fonds d'intervention aux outils composant cette plateforme et qu'à ce titre elle sera associée à la constitution des accords conventionnels qui seront conclus afin d'assurer la cohérence d'ensemble.
- De demander à ce que, chaque année, l'ADEC produise un rapport de gestion de CORSE FINANCEMENT, après qu'il ait été présenté au Bureau de l'ADEC siégeant en Comité de gestion de la plateforme.
- De dire que les Présidents des établissements publics territoriaux ayant passé convention avec des outils financiers participeront de plein droit à ce comité de gestion.
- De valider la poursuite de l'activité des outils existants ainsi que les pistes d'optimisation de CORSE FINANCEMENT sachant que chaque nouvelle technique de financement fera l'objet d'une demande de soutien financier qui sera instruite par les services de la CTC.
- D'habiliter le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et mettre en œuvre les conventions d'application des actions et mesures décrites dans le présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ANNEXE

Cartographie sommaire des outils financiers composant la plateforme CORSE FINANCEMENT et leurs techniques d'intervention

